



COMMISSION EUROPÉENNE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Direction A
Greffé

Bruxelles, le 15 octobre 2001

SEC(2001) 1624
Document interne

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE
M. KOK ET LA COMMISSION
(26 SEPTEMBRE 2001)**

Destinataires : Membres de la Commission
MM. O'SULLIVAN, MANSERVISI, PETITE, ZEPTER, FAULL

M. KOK était accompagné de : M. BENSCHOP, Secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères ; M. BOT, Représentant permanent ; M. GEERTS, Conseiller politique et M. BROUWERS, Porte-parole.

Pour la Commission étaient présents : M. le PRESIDENT et tous les Membres de la Commission, à l'exception de M. FISCHLER et M. PATTEN, empêchés.

*

* *

M. le PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. KOK et lui suggère de procéder, avec la Commission, à un vaste tour d'horizon des nombreux sujets d'actualité.

M. KOK, dans un exposé introductif, aborde sept sujets différents.

Il évoque en priorité les conséquences des événements du 11 septembre 2001. Il prône un renforcement de l'Union européenne tant sur le plan interne que sur le plan externe, dans le but notamment de lutter efficacement contre le terrorisme et d'assurer la sécurité des citoyens. La coopération internationale est indispensable et l'Europe doit assumer son rôle de partenaire fiable et résolu.

Il se félicite de la réponse donnée par l'Union européenne aux événements et à l'appel des Etats-Unis à la solidarité internationale, et remercie la Commission d'avoir soumis rapidement ses propositions relatives à la définition du terrorisme, et à l'instauration d'un « mandat d'arrêt européen », que le Conseil devrait adopter le plus rapidement possible. Il assure la Commission de l'appui du gouvernement néerlandais pour la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'agenda de TAMPERE dans le domaine « Justices et affaires intérieures », M. KOK estime que des progrès considérables ont déjà été réalisés et qu'il convient de poursuivre les efforts en donnant la priorité aux propositions relatives au droit d'asile et à la politique d'immigration.

Il se félicite du fait que les négociations d'élargissement se déroulent conformément à la feuille de route, et souligne que, vu l'évolution politique dans certains pays candidats, il convient de maintenir ce rythme soutenu. Il souhaite que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de l'acquis par les pays candidats, y compris dans le domaine JAI. Tout en

estimant que l'élargissement peut être financé à l'intérieur des perspectives financières pour la période allant jusqu'à 2006, il demande que les positions communes de négociation dans le domaine agricole tiennent compte d'emblée de la révision à mi-parcours de la PAC. Pour la période après 2006, il estime indispensable de reformer la PAC et les politiques structurelles.

Il souligne que la réforme de la PAC paraît nécessaire pour au moins trois raisons :

- a) son coût budgétaire (qui n'est pas « soutenable » après l'élargissement) ;
- b) la nécessité de tenir compte d'éléments nouveaux fondamentaux (BSE, fièvre aphteuse) ;
- c) le contexte plus général des négociations commerciales multilatérales (OMC) et de l'élargissement.

Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, il suggère de tout mettre en œuvre pour que la conférence d'ouverture prévue à DOHA soit un succès, quitte à revoir à la baisse les ambitions de l'agenda envisagé.

En ce qui concerne la situation économique générale, il souligne les incertitudes liées aux conséquences de l'attentat du 11 septembre, et note le caractère inquiétant des pronostics les plus récents pour l'évolution du taux de croissance aux Etats-Unis et en Europe. Il se déclare fermement attaché au respect du Pacte de stabilité.

Dans le débat sur l'avenir de l'Europe, il suggère de donner la priorité au renforcement des liens avec le citoyen, et du rôle de l'Union européenne comme partenaire dans la communauté internationale.

M. le PRESIDENT remercie M. KOK pour cette analyse approfondie et passe la parole aux différents Membres de la Commission principalement concernés par les thèmes évoqués par le Premier ministre.

M. VITORINO remercie M. KOK pour ses propos gratifiants concernant la mise en œuvre de l'agenda de TAMPERE ainsi que pour son soutien aux propositions de la Commission concernant le droit d'asile et l'immigration. Il souligne que, si la Commission a présenté toutes les propositions qui étaient attendues d'elle – et avec une

certaine avance sur le calendrier prévu pour certaines d'entre elles – le Conseil en revanche prend du retard dans leur examen, du fait des implications de ces propositions pour les législations nationales.

M. BARNIER se réfère à une étude publiée aux Pays-Bas sur le financement de la politique structurelle de l'Union dans le contexte de l'élargissement, et qui a été transmise par le gouvernement au Parlement néerlandais.

Il note que cette étude qui privilégie les interventions effectuées au niveau national d'une part, et qui tend à réserver le bénéfice de la politique structurelle communautaire aux pays les plus pauvres après l'élargissement, revient à priver les Etats membres actuels de l'Union de toute intervention structurelle et à remettre en cause une orientation fondamentale de la politique communautaire.

M. SOLBES commente l'évolution de la conjoncture économique, et se réfère en particulier à la tentation de stimuler la demande par une augmentation des dépenses publiques et des déficits publics, là où ils existent.

Il souligne que les perspectives de baisse des taux de croissance ne doivent pas remettre en cause l'engagement de respecter le pacte de stabilité, et que seuls les Etats membres qui sont déjà parvenus à une situation d'équilibre budgétaire pourront se permettre d'avoir un plein recours aux stabilisateurs automatiques. Il note en revanche que les perspectives paraissent meilleures pour 2002, ce qui pourrait rendre une certaine marge de manœuvre aux gouvernements dans leur politique budgétaire.

M. LAMY constate que les événements du 11 septembre 2001 n'ont pas altéré le consensus qui existait auparavant sur la nécessité de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales, ni conduit la Commission à solliciter de changement au mandat qui lui a été confié en 1999.

Il se déclare prêt à examiner les deux options possibles en ce qui concerne la gamme de thèmes de négociation à retenir (agenda large pour couvrir le plus grand nombre de préoccupations, et notamment celles des pays en développement, ou agenda réduit au minimum acceptable), tout en soulignant que les Etats-Unis eux-mêmes s'étaient finalement ralliés à l'option d'un « agenda large », moyennant une certaine flexibilité.

Il maintient son analyse optimiste concernant la perspective d'ouverture de ce cycle de négociations multilatérales.

Mme SCHREYER note l'intérêt du gouvernement des Pays-Bas – qui est contributeur net – pour les questions budgétaires, et remercie M. KOK pour le soutien de son Ministre des finances à l'analyse qu'elle a présentée sur le coût de l'élargissement lors de la réunion informelle des Ministres des finances à Liège les 21, 22 et 23 septembre 2001.

Elle confirme que, selon cette analyse, les négociations d'élargissement peuvent être conclues sans modifier les perspectives financières jusqu'en 2006.

M. VERHEUGEN remercie M. KOK pour sa collaboration au processus d'élargissement. Il souligne que ce processus ne doit pas être ralenti et que l'évolution politique dans certains pays candidats confirme cette nécessité de poursuivre les négociations à un rythme soutenu. Il annonce un rapport intérimaire sur l'état des négociations au Conseil européen de GAND (19 octobre 2001) et des rapports réguliers plus substantiels sur l'état des préparations des pays candidats au mois de novembre en vue du Conseil européen de LAEKEN (14 et 15 décembre 2001). Il n'exclut pas que l'acquis communautaire dans le domaine du JAI puisse être intégré dans la négociation. Il se déclare opposé à ce qu'un lien soit établi entre le processus d'élargissement et la réforme de la PAC et/ou des Fonds structurels. Tout en soulignant son attachement au strict respect des conclusions du Conseil européen d'HELSINKI, il exprime un espoir que la question de CHYPRE puisse faire l'objet d'un accord avant la fin des négociations sur l'adhésion de ce pays.

Mme WALLSTRÖM aborde les thèmes du changement climatique et du développement durable. Elle demande le soutien du gouvernement néerlandais aux différentes propositions que la Commission s'apprête à présenter concernant le changement climatique (ratification du Protocole de KYOTO ; programme d'action européen ; système d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté). Elle interroge le Premier ministre sur les attentes du gouvernement néerlandais du Sommet de Barcelone en ce qui concerne le développement durable.

Mme REDING souligne que plusieurs interventions de ses collègues se sont référées à la perception par le citoyen des différents aspects du processus de la construction européenne et propose de renforcer substantiellement la politique de dialogue avec le

citoyen, et d'investir dans des actions concrètes visant à développer les échanges culturels et la compréhension mutuelle.

M. KOK répond successivement à chacun des intervenants. Il confirme la priorité à donner aux changements des législations nationales dans le domaine JAI (immigration ; droit d'asile ; lutte contre le terrorisme ; mandat d'arrêt européen). Il note que le rapport sur le financement de la politique structurelle après l'élargissement est destiné à ouvrir un débat d'idées ; il réaffirme son attachement au Pacte de stabilité et de croissance, ainsi que l'importance qu'il attache à l'ouverture, selon le calendrier prévu, d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Il reconnaît que le processus d'élargissement ne doit pas être retardé à cause de préalables relatifs à la réforme de la PAC et des Fonds structurels, mais il suggère néanmoins de lancer rapidement une réflexion sur ces sujets. En vue du Conseil européen de Barcelone, et sur le thème particulier du changement climatique, il suggère de préparer une « check-list » d'actions à entreprendre, accompagnée d'indicateurs relativement précis. Il approuve la suggestion visant à encourager les échanges culturels à tous les niveaux (international, national, local) et d'investir d'une manière générale dans les instruments de « cohésion » sociale.

Il conclut sur le soutien du gouvernement néerlandais au processus de construction européenne, et à une Commission dont l'autorité et l'efficacité sont des conditions essentielles de la réussite de ce processus.

M. le PRESIDENT remercie le Premier ministre et clôture la séance.

* *

*